



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
2ème Bureau
Police Générale

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

ARRETE N° 09/DRLP/ 735
portant désignation des personnes habilitées
à dispenser la formation des propriétaires
ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

ARRETE :

ARTICLE 1er – Les personnes habilitées, pour une durée de 5 ans, à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désignées dans l'annexe jointe.

ARTICLE 2 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Mme le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE, M. le Sous-Préfet de FONTENAY LE COMTE, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 12 4 SEP. 2009



Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée
David PHILOT
David PHILOT

ARRETE N° 09/DRLP/735
portant désignation des personnes habilitées
à dispenser la formation des propriétaires
ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

ANNEXE

Nom-Prénom	Adresse professionnelle	Téléphone	Qualification/Expérience	Lieu de délivrance de la formation
BOURDAIS Sébastien	La Vrignaie 85610 CUGAND	06.10.46.48.42	Educateur canin	Domaine de la Vrignaie 85610 CUGAND ZI du Mortier 85610 CUGAND
GILLES Michel	8 square des Ventes 49250 SAINT MATHURIN SUR LOIRE	06.30.32.98.13	Certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM)	Salle Escale Rivoli ou Escale Arago 85000 LA ROCHE SUR YON
JAUD épouse THIRIOT Stéphanie	15 La Jambuère 85190 VENANSAULT	06.99.20.57.69	Educateur canin	Les Troussicottières 85190 VENANSAULT
MANTOVANI Cédric	La Boutinière 85470 BRETIGNOLLES SUR MER	02.51.33.75.38	Certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres (CESCCAM)	Rue de la Grotte 85220 LA CHAIZE GIRAUD
PERON Stéphanie	La Poissonnerie 85370 MOUZEUIL SAINT MARTIN	06.99.01.22.53	Educateur canin	19 rue Louis Appraille 85370 MOUZEUIL SAINT MARTIN